Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1998)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Commission des recours en matière fiscale du canton de Bern

Autor: Kästli / Wipfli

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-418344

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3. Rapport de gestion de la Commission des recours en matière fiscale du canton de Berne

3.1 Les priorités de l'exercice

En sa qualité d'autorité judiciaire fiscale de première instance pour le canton de Berne et la Confédération, la Commission des recours en matière fiscale statue sur des recours concernant les impôts sur le revenu et la fortune, les impôts des personnes morales, l'impôt sur les gains de fortune, les valeurs officielles, les impôts paroissiaux, les infractions fiscales, l'impôt à la source, l'impôt anticipé et la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Au cours de l'exercice, la Commission a procédé à dix inspections des lieux pour des cas relevant des valeurs officielles et de l'impôt sur les gains de fortune ainsi qu'à 23 auditions, principalement dans des affaires d'infractions fiscales et de détermination de domicile.

En 1998, la Commission a de nouveau réussi à maintenir la durée moyenne des procédures à moins d'une année alors même que le nombre des nouvelles affaires a augmenté de 703 à 753. Ce résultat s'explique par le fait que le nombre des jugements prononcés a pu être maintenu à un niveau élevé (723). Il restait 476 recours en suspens le 31 décembre.

La Commission, qui comprend 15 membres, siège par chambre de cinq membres chacune. Elle a tenu l'année dernière six séances au cours desquelles elle a jugé 422 recours contre 453 l'année précédente. 301 (344, entre parenthèses: les chiffres de l'année précédente) recours ont été jugés par le Président en sa qualité de juge unique. 723 (797) recours ont été liquidés au total. Parmi les cas qui ont fait l'objet d'un jugement, 127 (143) ont été admis totalement et 84 (117) partiellement. En revanche, 364 (388) cas ont été rejetés ou ont été déclarés irrecevables pour des motifs de forme. 143 (143) recours ont été retirés. Pour 5 (5) cas, il s'est avéré qu'il ne s'agissait pas d'un recours.

Au cours de l'exercice, il a été enregistré 62 (57) recours au Tribunal administratif et 30 (22) au Tribunal fédéral. Le Tribunal administratif a jugé 51 (46) cas. Il en a admis 9 (11), admis partiellement 5 (4) et rejeté (y compris les retraits et les refus d'entrée en matière) 37 (31). Le Tribunal fédéral a jugé 30 (13) cas; 3 (3) ont été admis, 1 (1) partiellement admis et 20 (9) rejetés (dont 4 déclarés irrecevables). 6 recours ont été retirés. Le bilan de l'exercice se présente comme suit: 446 recours en suspens en début d'année, 753 nouvelles affaires, 723 recours liquidés, 476 affaires en suspens fin 1998.

Dans leur majorité, les membres non permanents et les membres suppléants de la Commission des recours sont juristes ou agents fiduciaires. La Commission tire un grand profit de leurs connaissances professionnelles et de leur expérience. Les autres membres proviennent des milieux de l'agriculture et de l'hôtellerie ou travaillent dans le domaine des ressources humaines et du contrôle de gestion. Grâce à la diversité de ces activités professionnelles, la Commission peut bénéficier d'une part de l'excellente compréhension du droit fiscal de ses membres et, d'autre part, des connaissances dont ils font état en matière d'agriculture et de tourisme, toujours fort appréciées dans les jugements à prononcer dans ces domaines. Il y a en outre lieu de relever que la Commission comprend pratiquement des représentants de toutes les régions du canton de Berne.

Les jugements les plus importants de la Commission des recours en matière fiscale ont été publiés dans la «Jurisprudence administrative bernoise» (JAB) et dans la «Neue Steuerpraxis» (NStP).

3.2 Ressources humaines

Hannes Tanner, Langnau, a démissionné de la Commission pour le 31 mai 1998, fin de la période de fonction. La Commission le remercie vivement pour le travail qu'il a accompli au cours des vingt dernières années pour le canton de Berne. Lors des élections de renouvellement général de la Commission, ont été élus comme nouveau membre Adrian Glatthard, Brienz, et comme nouveaux membres suppléants Yves Houriet, Saint-Imier, Markus Jenni, Laupen, et Irene Helbling-Tantscher, Bienne.

Berne, le 2 février 1999

Au nom de la Commission des recours
en matière fiscale du canton de Berne:

Le Président: *Kästli*
Le Ier Secrétaire: *Wipfli*